

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien
Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat
Objet de la prestation : octroi de prime d'investissement

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu la décision d'octroi de primes
- Le projet doit être en cours d'exécution
- Constat sur lieux des travaux exécutés
les

Pièces à fournir

- Demande de bénéfice de la tranche due de la prime au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- Copie de la décision d'octroi de primes
- Pièces justifiant l'avancement des travaux relatifs à la tranche demandée

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier- Constat de l'avancement des travaux de la réalisation du projet- Etude du dossier et proposition de paiement de la prime en cas d'accord	<ul style="list-style-type: none">- Direction de promotion des investissements- Direction des affaires administratives et financières- Banque concernée désignée par le promoteur	<ul style="list-style-type: none">- un mois à partir de la date de dépôt du dossier et suivant la disponibilité budgétaire

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- Un mois à partir de la date de dépôt du dossier et suivant la disponibilité budgétaire

Références législatives et /ou réglementaires

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements et ses textes d'application